

L'ajournement

[Français]

M. Rolland Dion (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé du Développement économique et régional et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole pour répondre au député de Prince-Albert (M. Hovdebo) qui s'inquiète du soutien du gouvernement fédéral au mouvement coopératif.

A cet effet, monsieur le Président, un groupe de travail sur le secteur coopératif a été formé après le discours du trône tenu en décembre dernier pour étudier les nouvelles façons dont le secteur coopératif pouvait accroître sa contribution à l'économie. Le gouvernement vient de recevoir le rapport de ce groupe de travail et compte l'examiner, comme il se doit, très bientôt.

A cette fin, monsieur le Président, l'honorable sénateur Hazen Argue formera un groupe d'examen interministériel au cours des prochaines semaines. Le groupe ainsi créé sera présidé par un haut fonctionnaire qui rendra compte au sénateur Argue, et par l'intermédiaire de ce dernier, au Cabinet. Par conséquent, il serait difficile et inopportun de s'étendre plus amplement sur l'orientation que le gouvernement va prendre après avoir pris connaissance des recommandations du rapport du groupe de travail.

Monsieur le Président, je dois affirmer que le gouvernement s'est toujours engagé à favoriser le mouvement coopératif et a sans cesse contribué à accroître le rôle joué par les coopératives dans l'économie. Au début des années 1980, le Cabinet a reconnu que les objectifs du mouvement coopératif—des prix équitables, un contrôle par des Canadiens et une participation largement répartie—étaient en accord avec nos propres objectifs dans le secteur énergétique. Le Cabinet a donc entamé des discussions sur la possibilité de créer des coentreprises avec le secteur coopératif. Ces discussions ont abouti à la création de la Société coopérative sur l'énergie: CO-ENERCO.

En terminant, monsieur le Président, je pense qu'on peut affirmer que le gouvernement actuel est vraiment un ardent défenseur du mouvement coopératif; je pense qu'il en a fait la preuve à plusieurs occasions et dans plusieurs sphères d'activités, entre autres dans le domaine des coopératives d'habitations, de logements, domaine à propos duquel l'honorable député de Prince-Albert semble se poser des questions. Bien sûr, le mouvement coopératif dans le domaine de l'habitation est régulièrement, est toujours en évolution; cela prend une vérification régulière afin de savoir si ces organisations ou ces mouvements remplissent bien le rôle qu'ils doivent remplir. Monsieur le Président, c'est la réponse que j'avais à donner.

● (1815)

[Traduction]

LES RELATIONS OUVRIÈRES—LA HAUSSE DES TRAITEMENTS DES DIRIGEANTS D'ENTREPRISES. B) DOME PETROLEUM—LA RÉMUNÉRATION DES CADRES SUPÉRIEURS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, il y a quelques semaines nous avons appris que les traitements des cadres supérieurs des milieux commerciaux et industriels du Canada avaient augmenté de 12.5 p. 100 l'année dernière. Cela à une époque où le gouvernement invitait les travailleurs canadiens à tempérer leurs revendications. L'augmentation moyenne de traitement pour ces derniers a été inférieure à celle du coût de la vie l'an dernier. C'est pourquoi j'ai

posé certaines questions au ministre des Finances (M. Lalonde). Je lui ai demandé pourquoi le gouvernement traitait différemment les Canadiens moyens des cadres supérieurs.

En 1975, le gouvernement mettait sur pied des mesures de contrôle des prix et des salaires. En réalité, il s'agissait simplement d'un blocage des salaires. Les libéraux avaient remporté les élections en promettant de ne jamais avoir recours au contrôle des salaires et des prix. Plus récemment, le gouvernement a adopté ce qu'il appelle le programme des six et cinq pour cent pour les fonctionnaires fédéraux. Il a invité les autres gouvernements et le secteur privé à suivre son exemple, ce que beaucoup ont fait. L'an dernier, les salaires et les traitements ont moins augmenté que le coût de la vie. Parallèlement, il y a eu des augmentations considérables du traitement des cadres de nombreuses sociétés.

Un bon exemple de la façon de ne pas procéder est celle de Dome Petroleum. Si cette société existe aujourd'hui c'est uniquement grâce aux énormes concessions et déductions fiscales que le gouvernement accorde au secteur pétrolier et gazier. Dome Petroleum a utilisé avec beaucoup de succès chacun des aspects des lois fiscales au fur et à mesure qu'on les modifiait. La société a pu ainsi rester en activité. Elle a pu continuer également parce qu'elle a emprunté des milliards de dollars aux banques. Les prêts sont maintenant garantis par le gouvernement fédéral. Nous en sommes à un stade où les banques ne peuvent plus se permettre de laisser Dome Petroleum faire faillite car, pour elles, ce serait une catastrophe. Cette situation me rappelle la fameuse histoire de Lord Keynes qui disait que celui qui emprunte 100 livres à la banque et ne peut les rembourser, est en difficulté; par contre, s'il emprunte un million de livres, c'est la banque qui sera en difficulté, s'il ne rembourse pas.

Aux États-Unis, contrairement à ce qui se fait au Canada, les lois et les règlements exigent que les sociétés cotées en bourse déposent une grande quantité de renseignements auprès de la *Securities and Exchange Commission*.

● (1820)

Grâce aux renseignements que Dome Petroleum a dû fournir aux États-Unis, nous avons appris que le nouveau président-directeur général de cette société, John Macdonald, a signé, pour les cinq prochaines années, un contrat d'emploi qui lui assure un salaire annuel de \$500,000 américains, plus des hausses annuelles correspondant au moins au taux d'inflation, plus les primes au mérite que les administrateurs jugeront bon de lui accorder, plus une allocation de \$100,000 pour déménager de Calgary. Il aura également une pension de retraite garantie de plus de \$120,000 par an. D'après le *Financial Times* du Canada, il aurait touché au total \$687,000 au cours des trois derniers mois de 1983.

Il n'est pas étonnant que Dome Petroleum ait fait cela pour son nouveau président-directeur général, car d'après le *Toronto Star*, l'ancien président de la société, Jack Gallagher, a touché \$3,457,000 en 1983. Bill Richards, l'ancien président de Dome Petroleum, a reçu quant à lui \$1,408,000 en 1983. Ces traitements exorbitants ont été accordés par bien d'autres entreprises au Canada qui ont versé à leurs directeurs généraux de \$500,000 à 1 million et demi de dollars.